



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

18 juin 2020

**DATE D’AFFICHAGE**

18 juin 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 25

**OBJET :**

**Création d’un poste  
d’adjoint au maire  
supplémentaire**

Pour : 19

Contre : 6

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le 01/07/2020

Publiée le : 01/07/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

L’an deux mille vingt, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient Absents :**

M. Julien CAYZAC  
M. Laurent PERTHUIS

**Etaient Absents-excusés :**

M Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN.

**CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT AU MAIRE SUPPLEMENTAIRE**

En vertu de l’article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30% de l’effectif légal du Conseil Municipal. Pour La Ferté Alais, cela laisse une possibilité de huit adjoints maximums.

Par délibération n°34-2020 en date du 26 mai 2020, le Conseil municipal a créé 6 postes d’Adjoints au Maire.

Mme le Maire propose que le nombre des adjoints soit porté à 7 et donc de créer 1 poste supplémentaire.

**VU** le CGCT et notamment son article L.2122-2,

**VU** la délibération n°34-2020 en date du 26 mai 2020,

**CONSIDERANT** que le projet centre-ville « 2020 à 2022 » et les différentes actions à mener avec les partenaires institutionnels et avec les

commerçants dans le cadre du Covid-19, nécessitent une forte implication de proximité,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances en date du 22 juin 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A 19 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE**

**DÉCIDE DE CRÉER** 1 poste supplémentaire d'Adjoints au Maire.

**DIT** que le nombre de poste d'Adjoint au Maire est désormais fixé à 7.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.  
Mariannick MORVAN  
P.P. Adjointe au Maire – Mme Claire HERLIN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CREATION D'UN POSTE ADJOINT AU MAIRE SUPPLEMENTAIRE

.....  
Date de décision: 24/06/2020

Date de réception de l'accusé 01/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 6\_57

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200624-6\_57-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 57 DELIBERATION CREATION D'UN POSTE D4ADJOINT AU MAIRE  
SUPPLEMENTAIRE.pdf ( 99\_DE-091-219102324-20200624-6\_57-  
DE-1-1\_1.pdf )

